



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités locales
et de la citoyenneté**

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

**LISTE DES COLLECTIVITÉS NON ÉLIGIBLES
en Meurthe-et-Moselle**

1 – Communes de + 20 000 habitants :

- NANCY
- VANDOEUVRE-LES-NANCY

2 – Communes de – 20 000 habitants, dont le potentiel financier par habitant est > 1326 :

- BLÉNOD-LES-PONT-A-MOUSSON
- CUSTINES
- CHAMPIGNEULLES
- HOUEMONT
- LUDRES
- PAGNY-SUR-MOSELLE

3 – Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de + 75 000 habitants :

- MÉTROPOLE DU GRAND NANCY